

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**Délibérations :**  
**N° 2011\_1\_7**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille onze , le Lundi 24 Janvier à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire , à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT,Le Maire.

Date de convocation du Conseil Communal : 13 Janvier 2011

Présents :

**Titulaires :** Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BRUNET Jacky, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur VIART Luc

**Excusée :** TUILLIERE Chantal, PARTHONNEAU Nicolas

**Objet : Demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de la Traverse de Ravaud**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) à Monsieur le Préfet pour l'aménagement des travaux de la Traverse de Ravaud de 35 % du montant 264.808,50 HT soit 92.683,00 euros.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité;

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 92.683 euros au titre de la DETR à M. le Préfet de la Charente;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

Votants : 9  
0 bulletin(s) blanc  
9 suffrage(s) exprimés

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,  
mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT